

# **VENTS CONTRAIRES BAVOIS**

*Association des opposants au parc éolien de Bavois*

## **Bulletin d'information N°6** **Mai 2021**

*« Les éoliennes sont des aspirateurs à illusions,  
et des ventilateurs à colère »*

*François Gerbaud, sénateur de l'Indre*



**Habitants de Bavois,  
le saviez-vous ?**

*Chemin agricole menant au Plateau du Coudray*

**Retrouvez l'actualité et les bulletins précédents sur**

**[www.vents-contraires.ch](http://www.vents-contraires.ch)**

**[info@vents-contraires.ch](mailto:info@vents-contraires.ch)**

# Désinformation / relativisation des impacts !

## Suite au tous-ménages de BavoisEole SA, nous nous devons de réagir.

### 1<sup>ère</sup> partie

Si le contenu de nos bulletins semble être une attaque pour BavoisEole SA, ce n'est pourtant que le **devoir légitime d'information de toute association villageoise** militant contre la défiguration de son paysage et pour le bien-être de tous ses habitants !

Démontrer par A + B, que l'énergie éolienne sur le territoire suisse est une aberration environnementale, totalement non rentable sans d'énormes subventions, en fait partie.

- ❖ BavoisEole parle de **démarche participative**. Cette dernière se limite aux interventions de BavoisEole qui fait systématiquement la promotion du lobby éolien, et qui n'a communiqué, pendant près de 10 ans, aucune information précise et pertinente sur le nombre, le type et l'implantation exacte des machines qui devraient être positionnées sur le plateau du Coudray.
- ❖ Les seules réponses données aux Conseillers communaux lors de leurs diverses interventions auprès de la Municipalité étaient de « **botter en touche** », tout en mentionnant que l'on en saurait plus lors de la mise à l'enquête.
- ❖ La Municipalité, ligotée par la convention qu'elle a signée en 2011, n'a pas jugé utile de faire intervenir des scientifiques ou autres responsables énergétiques ayant un avis différent sur l'énergie éolienne à celui des promoteurs. Ceci aurait permis aux Conseillers généraux de l'époque de prendre position en toutes connaissances de cause.
- ❖ La clause de confidentialité (art. 11 de la convention) a contraint la Municipalité à ne donner que des informations lacunaires aux Conseillers, alors que cette clause viole manifestement la loi vaudoise sur l'information (art. 3 LInfo).

Peu importe les arguments pouvant être amenés par les signataires de la convention, il n'en reste pas moins que cela leur a permis de garder secrètes les contraintes et obligations de 2011 (date de la signature) jusqu'en 2018 !

Par ailleurs, les promoteurs affirment dans leur tous-ménages que ce projet n'a nullement nui au développement de la commune. Une telle affirmation ne peut que soulever l'indignation sachant que la convention n'avait pas été rendue publique.

## Perte financière...

BavoisEole indique dans son tous-ménages que l'arrivée d'un projet éolien peut avoir une influence (*à la baisse ou à la hausse ?*) sur le prix du foncier, et en décrit des facteurs objectifs et subjectifs.

Considérant les facteurs objectifs décrits, certes ceux-ci importent dans le cadre d'un choix d'implantation d'une **habitation** entre la ville et la campagne, mais ils ne s'appliquent d'aucune manière à des installations éoliennes !

Quant aux facteurs subjectifs, des notions comme « beauté, relations familiales, attractivité... » laissent miroiter une éventuelle augmentation du prix du foncier !

Et pourtant, une réalité devra bien s'imposer par une perte de valeur immobilière. La preuve est que les actes notariés relatifs aux ventes doivent contenir une clause mentionnant la construction d'éoliennes à venir dans un proche périmètre.

Au lieu de nous lister des facteurs objectifs **hors sujet** ou des incantations subjectives, dans le cadre d'un parc éolien de 5 machines de 230 m de haut et à moins de 600 m du village, voire à moins de 350 m de deux habitations (Moulin de Bavois et La Motte), BavoisEole aurait mieux fait de nous fournir une liste de trois banques suisses s'engageant formellement à reprendre les crédits hypothécaires aux conditions de marché sans éoliennes à proximité !

**En fonction du développement du projet, un fonds d'indemnisation devra impérativement être créé en vue de compenser les pertes subies par les propriétaires.**

Pour étayer nos craintes de perte immobilière (revoir notre bulletin N° 3), voici un exemple de perte d'attractivité d'un lieu encerclé par des éoliennes. Lors d'un sondage en France sur l'intérêt des touristes face à l'éolien, la question suivante était posée (*étude 2017 auprès de 1'280 touristes*) :

***Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?***

**Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :**

- Dans un environnement proche (0 à 2 km) : **97 % changent de destination** ;
- A moyenne distance (2 à 10 km) : **95 % changent de destination** ;
- A l'horizon (> 10 km) : **72 % changent de destination**.

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire peut être anéantie à cause de l'implantation d'éoliennes industrielles.

**Alors pourquoi les habitants de Bavois et des villages voisins devraient-ils subir de telles nuisances 365 jours /an ?**

## Historique et déviance du projet (période 2010-2016)

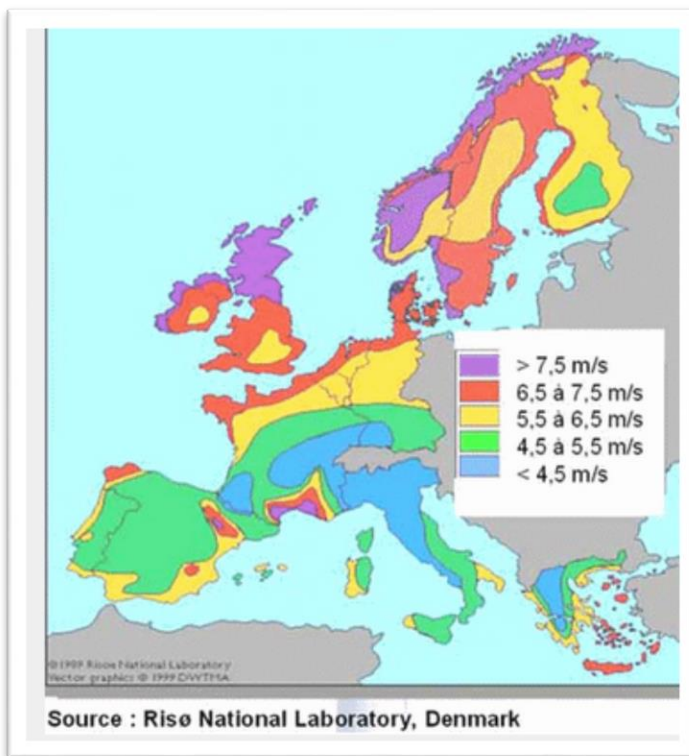
<i>Date</i>	<i>Faits</i>	<i>Commentaires</i>
<b>Dès l'initiation du projet</b>	<b>Signature de convention d'indemnisation entre promoteurs et propriétaires fonciers</b>	<p>Une quinzaine de propriétaires des parcelles agricoles du plateau du Coudray signent une convention d'indemnisation avec les promoteurs.</p> <p>Pour info, le propriétaire qui aura une éolienne sur son terrain recevra une indemnité annuelle de plusieurs dizaines de milliers de CHF/éolienne durant plusieurs dizaines d'années.</p>
<b>Conseil général du 14 décembre 2010</b>	<b>Etude de faisabilité pour l'installation d'éoliennes sur le territoire communal</b>	<p>La Municipalité a été contactée, au printemps 2010, par le bureau Vento ludens et Romande Energie concernant des projets de parcs éoliens sur le territoire communal.</p> <p>On parle alors d'une étude de faisabilité pour la pose d'éoliennes. Deux zones d'implantation sont retenues : la première, uniquement sur le territoire communal, en-dessus de l'autoroute entre le Coudray et Bavois, la seconde, dans la plaine de l'Orbe située sur plusieurs communes.</p> <p>Selon les propos de BavoisEole dans son tous-ménages, la Municipalité a choisi Vento ludens comme développeur du projet éolien.</p> <p><i>Se pose désormais la question : qui sont les véritables instigateurs de ce projet, et y avait-t-il conflit d'intérêts dès le début du projet ?</i></p> <p>Lors du Conseil du 14 décembre, la Municipalité a proposé au Conseil général de Bavois d'autoriser le <b>développement d'une étude de faisabilité</b> pour la pose d'éoliennes sur le domaine communal.</p> <p>A ce jour, aucune étude de faisabilité n'a été présentée au Conseil.</p>
<b>Séance extraordinaire du Conseil général du 13 octobre 2011</b>	<b>Accord du conseil général pour signature de la convention</b>	<p>Le Conseil général donne son accord pour la signature d'une convention de collaboration relative à la planification, la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien.</p> <p>Malgré son importance, la convention n'a jamais été divulguée aux membres du Conseil et ce, en dépit d'obligation du droit à l'information (art. 3 LInfo).</p> <p>A noter également que ladite convention contient une clause de confidentialité totalement discutable (art. 11 de la convention).</p>

<b>13 octobre 2011</b>	<b>Signature de la convention</b>	La signature de la convention entre la commune et Vento ludens a eu <b>lieu le même jour que la séance du Conseil !</b>
<b>Mai 2012</b>	<b>Le projet de Bavois exclu du plan directeur cantonal</b>	Le projet est formellement exclu des sites intéressants pour l'implantation d'éoliennes par le canton de Vaud, par manque de vent. Pour preuve, le site de Bavois n'apparaît pas sur le plan de localisation des sites éoliens retenus par le canton (document officiel : Plan directeur cantonal – adaptation 3 – entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2016 – p. 337).
<b>14 mai 2012</b>	<b>Article dans 24 heures</b>	« <b>Niet aux éoliennes de la plaine de l'Orbe</b> » N'étant finalement pas retenu dans la stratégie énergétique du canton, le projet semblait donc abandonné pour les habitants de Bavois. Pour les membres du Conseil général de Bavois, aucune information stipulant que le projet était tout de même poursuivi, ne leur a été communiquée. Ils pouvaient donc penser de bonne foi que projet et convention étaient devenus caducs.
<b>De 2012 à 2015</b>		<b>Silence radio !</b>
<b>Décembre 2015</b>	<b>Création de BavoisEole SA</b>	La création de BavoisEole SA regroupe les actionnaires suivants : la commune de Bavois (5%), les SIG (46.5 %) et Vento ludens (48.5%). Pour rappel, de 2015 à 2018, T. Salzmann, également propriétaire foncier au Coudray, est membre du Conseil d'administration de BavoisEole SA.
<b>21 juillet 2016</b>	<b>Article dans Le Temps</b>	« <b>Vaud repêche deux projets éoliens des SIG</b> » Extrait de l'article paru dans Le Temps : « <i>Syndic de Bavois, Thierry Salzmann se réjouit de cette réintégration. Il est intervenu auprès de l'Etat pour défendre BavoisEole SA</i> ». C'est donc un membre de la Municipalité qui a rencontré les instances cantonales pour demander la réintégration du projet dans la planification cantonale. Le Conseil général a-t-il seulement été informé de cette démarche ? <i>Suite de l'historique dans le prochain bulletin.</i>

## L'éolien ne sera jamais rentable

En Europe, le régime des vents est relativement homogène. Il en résulte que **toutes les éoliennes fonctionnent pratiquement en même temps**. Il y a donc surproduction lorsqu'il vente, entraînant en conséquence, une baisse du prix du KWh qu'il faut compenser par des subventions. En effet, les contrats assurent aux promoteurs un revenu fixe du KWh.

*A contrario*, s'il n'y a pas de vent, le prix du marché de l'énergie éolienne est élevé car la « denrée » produite est rare.



La carte ci-dessus démontre que le nord de l'Europe et les régions côtières sont les lieux les plus venteux. Pour la Suisse, en revanche, le régime des vents est totalement insuffisant pour implanter des éoliennes.

Lorsque la Suisse bénéficie d'un vent de moins de 4.5 m/s, celui-ci souffle à plus de 6.5 m/s dans le nord de l'Europe.

De nombreuses études exposent que, même au niveau européen, l'éolien ne peut être rentable.

Et plus on développera l'éolien plus la situation s'aggravera... Actuellement, l'Allemagne a encore la possibilité d'exporter ses surplus chez ses voisins.

## **Qu'en sera-t-il si l'éolien continue encore à se développer ?**

Pour l'équilibre du marché (offre et demande), vouloir copier les Allemands est une erreur fondamentale. La stratégie allemande est possible seulement si ses voisins ne la suivent pas. En effet, les pays européens ne peuvent pas tous exporter en même temps de l'électricité, et moins encore en importer tous ensemble. Chaque pays doit tirer profit de ses avantages compétitifs.

Par exemple, le développement du stockage hydraulique par pompage dans les lacs de barrage, assurant de couvrir à très bas prix les pics d'énergie, permettrait à la Suisse d'exporter lorsqu'il y a sous-production en Europe. Il faut donc tabler sur une complémentarité des énergies renouvelables au niveau européen.

Certes, en 2017, le peuple suisse a accepté la loi révisée sur l'énergie. Celle-ci vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique, à promouvoir les énergies renouvelables, et à interdire de construire de nouvelles centrales nucléaires. Les Suisses ne se sont pas prononcés sur l'éolien seul !

Mais comme l'a dit Angela Merkel en 2020, « quand on est citoyen, c'est facile d'être pour les éoliennes ». En effet, si l'on n'est pas soi-même directement touché, pourquoi irait-on contredire l'opinion du Conseil fédéral ou du Conseil d'État, surtout à propos d'énergie renouvelable ?

Pour faire passer les projets, les promoteurs tiennent un discours moralisateur face à la population. Quant aux sondages favorables payés par les lobbys électriques, ils sont systématiquement remis en cause par les votations communales, très défavorables aux projets éoliens suisses en 2019-2020, et par des pétitions réunissant des milliers de signatures (par exemple 9'000 pour la Vue des Alpes actuellement).

En Suisse orientale, une grande partie des projets éoliens ont été gelés ou abandonnés : Zurich, St-Gall, Schaffhouse, Glaris, Appenzell ou encore récemment dans les Grisons et à Zoug.

En focalisant son écologisme politique par un soutien *mordicus* au développement de l'éolien, le canton de Vaud se perd-il dans une dissonance cognitive ? Il cherche à atteindre son idéologie ou atteindre son objectif par une fuite en avant, et ce malgré des données factuelles irrévocablement défavorables. **Bref, il se voile la face.**

**En plus de défigurer le paysage, de faire subir aux villageois des nuisances non réductibles, l'éolien ne sera jamais une énergie profitable en Suisse.**

## **Qu'en est-il des responsabilités ?**

**Lors du dernier Conseil communal du 9 mars, et suite à une interpellation déposée en décembre 2020, la Municipalité a une nouvelle fois répondu de façon négative quant à l'organisation rapide d'une consultation populaire relative au projet de parc éolien.**

Le prétexte ? Il serait préférable que la population se prononce sur un projet abouti, finalisé et mis à l'enquête, par le biais d'un référendum dit spontané (art. 107 de la LEPD).

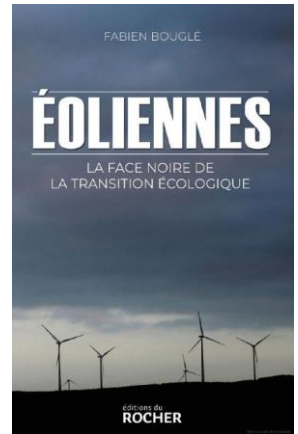
Ayant omis à l'origine de présenter au Conseil les obligations liées à la convention (risque de dédommagements...), la Municipalité prenait *de facto* la responsabilité des conséquences potentielles.

En choisissant d'attendre la finalisation du projet et un référendum spontané initié par le Conseil communal, elle se défausse sur ledit Conseil et tente de se déresponsabiliser desdites conséquences.

Nous vous recommandons la lecture du livre « **Eoliennes : la face noire de la transition écologique** » de Fabien Bouglé.

Ce livre décrit les pratiques bien rodées des promoteurs, et ce que le lobby du vent nous cache sur les éoliennes.

Nous vous suggérons également de visionner l'émission diffusée sur ARTE : **Xenius sur les éoliennes** [www.arte.tv/fr/videos/093002-030-A/xenius-energie-eolienne-la-controverse](http://www.arte.tv/fr/videos/093002-030-A/xenius-energie-eolienne-la-controverse).



**Pour plus d'informations :**

**[www.paysage-libre.ch](http://www.paysage-libre.ch) et <https://paysage-libre-vd.ch>**

**ainsi que les sites des autres associations locales dont vous trouverez les liens sur notre site internet.**

**Merci d'être toujours plus nombreux à nous soutenir  
et n'hésitez plus à vous joindre à nous !**